



Le mot du comité

Chères et chers membres,

L'Organisation des Nations Unies a désigné 2010 comme l'année de la biodiversité. L'Organisation mondiale de la santé en fait l'année de la santé urbaine. Nature et santé, un couple idéal pour que les Verts rappellent leur attachement à la qualité de vie en ville. Cette année sera donc l'occasion de prouver comment une Ville peut inciter à augmenter sa biodiversité et comment elle a, malgré les apparences institutionnelles (partage des compétences entre Confédération, cantons et communes), les compétences suffisantes pour contribuer à améliorer continuellement la santé des populations.

2010 sera aussi le moment de montrer qu'agir pour une ville plus verte et plus saine est non seulement un facteur d'attractivité durable pour les ménages et les entreprises, mais plus encore une condition essentielle de préservation d'autres types d'espaces alentours (patrimoines naturels ou construits) qui sont actuellement sous une pression inquiétante à cause de l'étalement urbain. Lausanne connaît de grands projets urbanistiques. Les Verts devront démontrer par leurs choix et actes politiques qu'ils savent contribuer à faire de la ville de qualité.

Pour terminer, rappelons-nous qu'aujourd'hui nous sommes presque à la veille des élections communales, fédérales et cantonales. Plus que jamais nous avons besoin de votre soutien pour porter les causes vertes!

Pour le comité: Natacha Litzistorf

Votation fédérale du 7 mars 2010

OUI à l'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain

Le nouvel article constitutionnel crée la base qui permet à la Confédération d'harmoniser la réglementation concernant la recherche sur l'être humain. Cet article constitutionnel permettra de bâtir une législation cohérente au niveau national et de combler des lacunes juridiques, afin de poursuivre la recherche de manière responsable, tout en préservant la dignité de l'être humain.

OUI à l'initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux

L'initiative populaire «Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)» vise à obliger les cantons à mettre en place un avocat de la protection des animaux, qui défendra, en cas de procédure pénale, les intérêts des animaux maltraités. La mise en place d'avocats pour animaux (vertébrés uniquement) permet de mieux appliquer la loi sur la protection des animaux, déjà en vigueur. Pour minimiser les coûts, plusieurs cantons pourraient partager un même poste d'avocat.

NON à l'adaptation du taux de conversion minimal

Le taux de conversion minimal est utilisé pour calculer les rentes des caisses de pensions (2e pilier). Le projet prévoit de fixer ce taux à 6,4% pour les nouvelles rentes à l'horizon 2016. L'augmentation de l'espérance de vie n'est pas un bon argument. Une baisse du taux de conversion du 2e pilier qui tient compte du vieillissement est déjà entreprise et doit le faire passer, en plusieurs étapes, de 7,2 à 6,8%. Cette mesure anti-sociale n'est nullement nécessaire! Ce ne sont pas les rentes qu'il faut diminuer, mais les dividendes versés aux actionnaires et aux managers des compagnies d'assurances. Les bénéficiaires de rentes n'ont pas à faire les frais d'une politique de placement inadéquate et trop risquée! Il faut au contraire renforcer l'AVS et mener une politique équilibrée en ce qui concerne le 2e pilier. Réduire les rentes va à l'encontre de cet objectif.

NG 

**LES VERTS S'ENGAGENT
POUR LA DIGNITÉ DE TOUS
LES ÊTRES VIVANTS**



Il est temps de prendre parti pour le climat !



LES VERTS
Mouvement écologiste

Agenda:

Samedi 20 et 27 février 2010

Stand d'information sur les votations

Place de la Palud, de 9h00 à 13h00

Judi 25 février 2010

Assemblée générale extraordinaire des Verts vaudois

Hôtel Alpha-Palmiers, à 19h30

Séance extraordinaire consacrée à la durée des mandats.

Samedi 17 février 2010

Forum participatif des Verts lausannois

Hôtel Alpha-Palmiers, de 9h30 à 12h30

Du 10-16 mars 2010

5e Festival du Film Vert

Cinéma Bellevaux, route Aloys-Fauquez 4

Dimanche 7 mars 2010

Votations fédérales

Mercredi 17 mars 2010

31e soirée Idées Vertes

Local des Verts, Place de la Palud 7, à 20h00

Débat sur le thème de la mobilité

Collation offerte par les Verts lausannois.

Judi 15 avril 2010

Comité élargi des Verts vaudois

Hôtel Alpha-Palmiers, à 20h00

Judi 6 mai 2010

Assemblée générale ordinaire des Verts lausannois

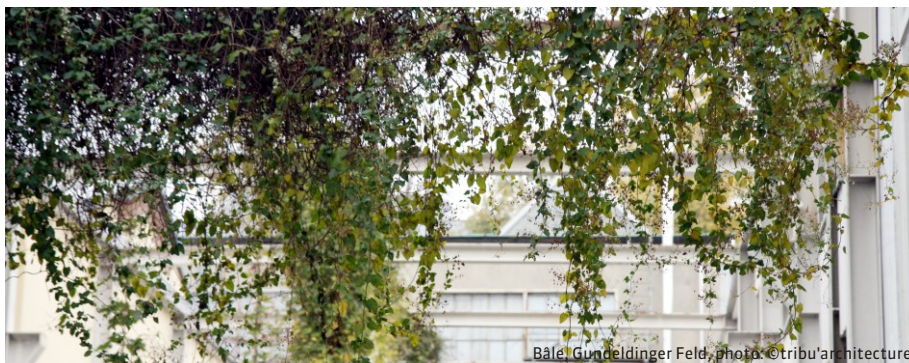
Nous contacter:

Les Verts, section lausannoise,
Pl. Palud 7, 1003 Lausanne

courriel : lausanne@verts.ch

Internet: www.verts-lausanne.ch

La biodiversité, dans une ville en métamorphose



Protection des grands espaces sauvages, responsabilité de l'être humain face au climat, etc. 2010 promulguée « Année de la Biodiversité » par l'UNESCO peut certes évoquer des enjeux planétaires. Mais la diversité des espèces animales et végétales, ainsi que celle des milieux fait également partie de l'expérience quotidienne de la Ville... s'ils y règnent les conditions requises pour son développement. Il s'agit dès lors de trouver le bon équilibre entre la proportion des espaces urbanisés et des « poumons verts », entre les surfaces imperméables et perméables, entre la mobilité humaine et les réseaux naturels, entre le contrôle et le « laisser faire ».

Un entretien idoine et écologique des surfaces végétales ou minérales favorise la flore (elle-même favorable à la faune), évite la prolifération d'espèces défavorables à l'homme ou à d'autres espèces plus rares et économise les ressources.

La végétalisation des toitures (voire des façades) « rend » une partie des surfaces conquises sur la nature. Des espèces rares, ou menacées par une agriculture intensive y (re)trouvent un habitat

relativement protégé. Elle permet de retenir une partie des précipitations et des microparticules et contribue à l'isolation et à la longévité des bâtiments, en atténuant les écarts de température. De plus, elle est compatible avec les panneaux solaires. La plantation et la sauvegarde des arbres existants, lors des projets immobiliers, sont indispensables et vont de paire avec la préservation de l'hydrologie du terrain. Des arbres dont les racines ont la place de croître, développent également une ramure favorable à la faune aviaire. Ils ont en outre une influence bénéfique sur le climat urbain et sur la santé humaine.

La préservation et la mise en place de micro et macro espaces verts (de l'îlot central végétalisé, au parc paysager) engendrent un réseau naturel qui structure la cité et la rattache au grand paysage. Celui-ci est propice aux déplacements de la faune... et du piéton.

Qu'il soit urbanistique ou domestique, chacun de nos gestes ont une influence sur la biodiversité. Quelle que soit l'échelle considérée. Mais le premier à en bénéficier, c'est l'être humain !

NG

Il est temps de prendre parti pour le climat !



LES VERTS
Mouvement écologiste